

## Motion relative à l'activité agricole à proximité des riverains

*En présence de 31 membres élus, 16 membres excusés, 7 membres absents,*

La Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire, réunie en Session ordinaire le 29 novembre 2019 sous la présidence de Philippe NOYAU

19.00410

**Délibérant** conformément aux dispositions législatives et réglementaires,

**Vu** la délibération 19.00311 relative aux traitements phytosanitaires à proximité des riverains prise en Session ordinaire de la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire le 27 septembre 2019,

**Considérant** la position prise le 17 octobre 2019 en séance plénière du Conseil Régional du Centre-Val de Loire de soutenir les maires prenant des arrêtés anti pesticides,

**Considérant** que le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a rejeté le 8 novembre 2019 la demande de suspension de deux arrêtés anti-pesticides pris par les maires de Gennevilliers et Sceaux,

**Considérant** la décision du 8 novembre 2019 de la Cour d'appel de Limoges de condamner un agriculteur du Cantal à 8.000 € pour nuisances olfactives et visuelles causées par son troupeau de bovins,

**Rappelle** que la profession agricole exerce son métier dans le cadre d'une des réglementations les plus contraignantes du monde tant sur le plan environnemental, sanitaire que paysager,

**Rappelle** que les pouvoirs publics et les collectivités ont un rôle d'exemplarité à tenir pour faciliter le vivre ensemble des populations,

**Déplore** le positionnement ambigu du Conseil régional sur les zones de non traitement : soutenir les arrêtés anti pesticides des municipalités, c'est jeter l'opprobre sur la profession agricole et nier l'impact positif de l'agriculture sur la préservation de l'environnement, des territoires et de la santé publique,

**Demande** à l'Etat de faire un rappel à la loi à toutes les collectivités de la Région en matière de réglementation sur les pesticides.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Délibéré à Orléans le 29 novembre 2019

Philippe NOYAU,  
Président



**Siège Social**  
13 av. des Droits de l'Homme  
45921 ORLÉANS cedex 9  
Tél. : 02 38 71 91 10  
Fax : 02 38 71 91 12  
Email : [accueil@centre.chambagri.fr](mailto:accueil@centre.chambagri.fr)